Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL119-DE

DELIBERATION N°119-2025

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er décembre 2025**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 23
- Ayant pris part à la délibération : 25

Date de convocation :

Mardi 25 novembre 2025

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°119 : Projet de déchetterie – Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMICTOM Valcobreizh

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**		Abs	Stéphane PIQUET
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
M.	**Stéphane RASPANTI**		Abs	
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**	X		
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**	X		
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**		Abs	Sylvain HARDY
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL119-DE

	Secrétaire de séance : **Monsieur Olivier LEDOUBLE**

119-2025 PROJET DE DECHETTERIE – CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SMICTOM VALCOBREIZH

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention de mandat de délégation de maitrise d'ouvrage avec Le SMICTOM VALCOBREIZH.

Il rappelle que le SMICTOM est compétent pour la construction et l'exploitation des déchèteries. Il a été constaté l'impossibilité de faire évoluer la déchèterie située rue Saint Martin en vue de répondre aux nouveaux besoins de tri et d'accueil du public.

La Mairie de La Bouëxière a proposé la localisation d'un nouvel équipement sur la parcelle OE 0201 chemin de la Touche Ory, qui a été accepté par le SMICTOM VALCOBREIZH.

L'implantation de la nouvelle déchèterie à cet emplacement implique de revoir la voie d'accès, celle-ci étant inadaptée pour l'usage futur de la déchèterie. Cette voie d'accès fait partie du domaine communal. Son aménagement relève par nature des compétences du Maître d'ouvrage.

Considérant que les travaux de voirie et ceux nécessaires à la construction de la déchèterie sont liés et font appel à la même typologie d'entreprise, il est opportun de procéder à un regroupement opérationnel de ces travaux. Le regroupement de ces travaux permettra une meilleure coordination, une optimisation des délais, des prestations annexes et des coûts.

Le Maître de l'ouvrage réalisera les travaux de viabilisation et d'aménagement de voirie en vue de desservir la future déchèterie de La Touche Ory. Cette opération comprend l'amenée des différents réseaux ainsi que les travaux de structure et d'élargissement de la voie existante.

Les travaux sont estimés *à* **135 906.00€ HT** *conformément à l'article 2 et à l'annexe 1* et sous réserves des réseaux et concessionnaires.

Cette convention a pour objet, conformément aux articles L 2422-5 et suivants du code de la commande publique, de confier au Mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser ces opérations susvisées au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage dans les conditions fixées ci-après.

La présente convention constitue donc un mandat de maîtrise d'ouvrage au sens des articles L.2422-5 et suivants du Code de la commande publique.

La mission du Mandataire porte sur les éléments suivants :

1. Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les opérations seront étudiées et réalisées ;
2. Préparation du choix des Maîtres d'œuvre, signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, versement des rémunérations correspondantes ;
3. Approbation des Avant-Projets et du Projet ;
4. Préparation du choix des contrôleurs techniques, coordonnateurs « sécurité et protection de la santé » et autres prestataires d'études, signature et gestion des marchés correspondants et versement des rémunérations ;
5. Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs, signature et gestion des marchés ;
6. Suivi et réception des travaux ;
7. Versement de la rémunération aux entreprises et fournisseurs ;
8. Gestion financière et comptable des opérations ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL119-DE

9. Gestion administrative ;
10. Action en justice.

et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice des missions.

La convention de mandat de délégation de maitrise d'ouvrage est transmise avec la note de synthèse.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité de bien vouloir :

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMICTOM VALCOBREIZH concernant le projet de déchetterie.

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	24
Contre	1
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière